

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉCLASSEMENT
DE BIENS PATRIMONIAUX**

**CHÂTEAU BEAUCE
ET SON SITE PATRIMONIAL
(SAINTE-MARIE)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il décline cet immeuble et ce site patrimonial :

- 1) Le château Beauce, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville de Sainte-Marie, sur un terrain connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;
- 2) Le site patrimonial du Château-Beauce, comprenant la résidence principale (château Beauce) et ses dépendances, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville de Sainte-Marie, avec son terrain connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le château Beauce et son site patrimonial ont été classés le 16 octobre 2020. Aujourd'hui, le ministre de la Culture et des Communications détermine que ce site et cet immeuble ne présentent plus un intérêt public justifiant le maintien de leur statut juridique.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce déclassement prend effet à compter de la date du présent avis;

QU'une mention du déclassement sera inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec.

- 2 -

Fait à Québec, ce 24 juillet 2026.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "M. Lacombe". The signature is written in a cursive, flowing style.

MATHIEU LACOMBE